



PENTHAZ – CONSEIL COMMUNAL – COMMISSION DES FINANCES
LEGISLATURE 2026 - 2031

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
PRÉAVIS MUNICIPAL No 07-2026
Indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité.

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances {ci-après la Commission) composée de M. Christophe Emery, président, M. Bruno Marro, vice-président, M. Bertrand Bommottet, Mme Jacinta Caetano, Mme Isabelle Hautier, M. Andrea Rollier et, de Mme Bérénice Schneider, membres, s'est réunie le 24 août 2026, à la Maison de Commune, en présence de M. Philippe Tesse, syndic et M. Thierry Buttin et M. Sébastien Durussel, municipaux.

Lors d'une séance de travail le 31 août la Commission a statué sur ce préavis.

En parcourant le préavis, très détaillé, la Commission a pris connaissance de la nouvelle grille des indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité.

Cette rémunération doit être en phase avec l'engagement toujours plus soutenu qu'exige ces fonctions. Le nombre et la complexité des dossiers à traiter sont croissantes de même que les nombreuses obligations intercommunales. Cet engagement, de type milicien, empiète souvent sur la vie professionnelle et familiale même si la motivation première de nos édiles est rarement pécuniaire, il convient de reconnaître cette responsabilité et charge de travail d'une manière adéquate.

La manière dont la rémunération est structurée est parfaitement claire et cohérente. C'est pourquoi, la Commission des finances, unanime, vous recommande d'accepter, les conclusions telles que présentées dans le préavis No 07-2026.

Le président Christophe Emery

La rapporteuse Isabelle Hautier

Penthaz, le 7 septembre 2026